

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois le dix mai,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DEL108EEB200922 approuvant la convention de co-maitrise d'ouvrage concernant les travaux de réalisation d'un lotissement communal sur la commune d'Essarts en Bocage comprenant des travaux de déplacement d'un poste de relevage,

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Considérant que dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, la Commune d'Essarts en Bocage a besoin de recourir à des marchés de travaux pour la construction du nouveau siège de la commune déléguée de Sainte-Florence en extension d'un bâti communal.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 mars 2023 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des offres fixée au 14 avril 2023 à 12 heures,

Considérant que 27 offres ont été remises dans les délais,

Après analyse des offres, Monsieur le Maire décide d'attribuer le marché comme suit :

- **Lot 1 - VRD/Gros-œuvre : SARL R2B2 (85210 SAINTE-HERMINE) pour un montant de 157 998,45 € HT ;**
- **Lot 2 – Charpente bois : SARL LIGNE DE TRAVE (85250 SAINT-FULGENT) pour un montant de 20 679,29 € HT ;**
- **Lot 3 – Couverture Zinc : SARL RAVELEAU (85250 CHAVAGNES EN PAILLERS) pour un montant de 21 194,29 € HT ;**
- **Lot 4 – Menuiserie extérieure aluminium : SAS GODARD MENUISERIE (85250 SAINT-FULGENT) pour un montant de 54 287,55 € HT ;**
- **Lot 5 – Menuiserie intérieure : SARL MARIUZZA (85510 LE BOUPERE) pour un montant de 14 403,78 € HT ;**
- **Lot 6 – Cloison / Plafond : SARL AFLUX PLAK (85500 BEAUREPAIRE) pour un montant de 16 380,12 € HT ;**
- **Lot 7 – Carrelage : SAS CHRISTOPHE CARON (85510 LE BOUPERE) pour un montant de 7 085,58 € HT ;**
- **Lot 8 – Peinture : EVPR (85170 DOMPIERRE SUR YON) pour un montant de 6 901,30 € HT ;**
- **Lot 9 – Chauffage / Rafraichissement / Ventilation : SARL FAUCHET (85130 LA VERRIE) pour un montant de 25 476,40 € HT ;**

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le **SLO**
ID : 085-200054260-20230510-DEC054_2023-AU

- **Lot 10 – Electricité : Lot déclaré infructueux faute d’offre remise. En application de l’article R2122-2 du Code de la Commande publique, il sera fait recours à un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable.**

Fait à Essarts en Bocage, le 10 mai 2023
Le Maire d’Essarts en Bocage,



Freddy RIFFAUD

Certifié exécutoire par le Maire
le15/05/2023
Publié le15/05/2023
Reçu par le Représentant de l’Etat
le15/05/2023